



SICTOM  
SUD-ALLIER

# ÉCO-CIMETIÈRES

Tri  
au cimetière

Cette année encore, à la Toussaint, les passages devraient être nombreux dans les cimetières. Les plantes et fleurs fanées vont laisser place aux traditionnels pots de chrysanthèmes.

Mais, depuis plusieurs années déjà, plus question de tout jeter à la poubelle ! Des points compostage ont été installés à l'intérieur de nombreux cimetières du territoire.

## 125 COMMUNES ENGAGÉES DANS UNE DÉMARCHE VOLONTAIRE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS

Accompagnées par le SICTOM Sud-Allier depuis 2015, ces communes ont fait le choix de favoriser une valorisation in situ des déchets organiques issus de leur cimetière.

On encourage depuis longtemps les usagers à trier chez eux leurs emballages, pourquoi ne pas aussi le faire à l'extérieur ?

C'est ainsi pour la collectivité, moins de déchets à collecter, à transporter, puis à traiter avec des économies non négligeables à la clé.

**Nous estimons à 1000 tonnes chaque année les déchets produits par les cimetières, soit un coût avoisinant chaque année les 150 000€.** Grâce au compostage, une bonne partie de ce tonnage n'est désormais plus incinéré.

Soulignons le rôle primordial joué par les employés communaux dans la réussite de cette action. En effet, un suivi et un vidage régulier des composteurs sont nécessaires pour une décomposition optimale des matières.

Pour tout renseignement,  
contactez le SICTOM Sud-Allier

 N° Vert **0 800 831 628**

Rejoignez-nous sur notre site :  
[www.sictomsudallier.fr](http://www.sictomsudallier.fr) - Et sur Facebook

## ÉCO-CIMETIÈRE

### JE DÉPOSE UNIQUEMENT ICI



Gerbes naturelles, plantes (sans les pots)

Terre

N° vert SICTOM Sud-Allier :  N° Vert 0 800 831 628



## UN GESTE DE TRI SIMPLIFIÉ

A côté du bac dédié aux ordures ménagères du cimetière est désormais implanté un composteur pour y déposer **fleurs et plantes fanées, terre et terreau ou encore les petits branchages.**

Après quelques mois de maturation, les matières vont se décomposer et on obtient du compost qui pourra être utilisé pour les besoins de chaque commune.

De leur côté, les pots (en plastique ou en terre), la mousse, les rubans, les films plastiques ou encore les fleurs artificielles doivent être jetés avec les ordures ménagères.

Il suffit aux usagers de bien séparer les plantes de leurs pots au moment de faire le tri, ces derniers se retrouvant encore trop souvent dans les composteurs...